

## COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 SEPTEMBRE 2016

**SÉANCE DU 06 SEPTEMBRE 2016** - Convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 29 août 2016. L'an deux mil seize le six septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en salle *Robert Tournelle*, en séance publique, sous la présidence de M. RALLU Philippe, Maire de Sougé-le-Ganelon.

**Date d'affichage de la convocation** : 30 août 2016.

**ETAIENT PRÉSENTS** : MM. RALLU Philippe – MONNIER Pascal – GESLIN Daniel – BOBLET Daniel - Mme BEUCHER Sylvie – MM. MOUETAUX Patrick – DORNEAU Jean-Marc – COMMIN Cédric - Mme BERT Florence – MM. BOULAY Gérard – GAUTHIER Mickaël – Mmes PITOU Peggy - TROCHERIE Arlette – M. DUGUÉ Stéphane -

**ETAIT ABSENT EXCUSÉ** : M. CHEMIN Loïc –

M. CHEMIN Loïc a donné pouvoir à M. DUGUÉ Stéphane.

### ♦ Adoption de l'Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de séance du 12.07.2016

### **Soumis à délibérations** :

- Convention servitude ERDF sur parcelle ZE199 (rue Escole Corbin)
- Tarif redevance assainissement 2017
- Modification statutaire de la compétence danse de la Ccam

### **Non soumis à délibération** :

- Rentrée scolaire / cantine scolaire
- Point sur le dossier de la lagune de la Paffetière
- Intermarché Contact
- Travaux d'aménagement du sentier de l'Escole Corbin et de restauration du lavoir / inauguration
- Travaux limitation de vitesse & sécurité Bourg et Gué-Ory
- Informations diverses
- Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

♦ **Désignation du secrétaire de séance** : M. MOUETAUX Patrick est désigné secrétaire de séance.

♦ **Adoption du compte rendu de séance du 12 juillet 2016** : le compte rendu est adopté à l'unanimité.

A partir de 20h00, sur invitation du Maire, le Conseil municipal s'est rendu sur le site du lavoir de l'Escole Corbin afin de découvrir les travaux en cours : reconstruction du lavoir et création du sentier pédestre.

**CONVENTION DE SERVITUDE ERDF SUR PARCELLE ZE199 (RUE ESCOLE CORBIN) :**  
**DELIBERATION N°D20160906-054 (Présents : 14 – Votants : 15 - Pour : 15)**

Des travaux de raccordement au réseau public de distribution d'électricité de la propriété de M. Mme Rameau-Beunache – 8 rue de l'Escole Corbin – vont amener ERDF à réaliser des travaux sur le terrain communal cadastré ZE n°199, issu de la division de la parcelle ZE n°143 et acquis par la Commune auprès des Cts Coupard par acte notarié en date du 21/07/2016.

Une convention de servitude doit en conséquence être passée entre ERDF et la Commune de Sougé le Ganelon. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- autorise ERDF ou ses prestataires à intervenir sur le terrain communal cadastré ZE n°199 bordant la propriété de M.Mme Rameau-Beunache,
- autorise le Maire à signer la convention correspondante.

**TARIF REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2017 :**

**DELIBERATION N°D20160906-055 (Présents : 14 – Votants : 15 - Pour : 15)**

Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'évolution du tarif de la redevance assainissement pour l'année 2017.

Il rappelle l'instauration par délibération du 26/05/2016, d'un abonnement au service d'assainissement collectif d'un montant annuel fixé à 30 € par branchement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, compte tenu de l'instauration d'une redevance d'abonnement à l'assainissement collectif à compter du 01/01/2017, décide à l'unanimité, de maintenir le tarif 2016 de la redevance assainissement à **1,10 €** (un euro et dix cents) / **m3** d'eau consommée, pour l'année 2017.

**MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMPETENCE DANSE DE LA CCAM :**

**DELIBERATION N°D20160906-056 (Présents : 14 – Votants : 15 - Pour : 15)**

Suite à l'intégration de l'activité danse de l'association dans « *les petits pas cadencés* », il est proposé d'ajouter l'activité « danse » au sein de l'école de musique et de théâtre des Alpes Mancelles dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques. Il convient de modifier l'article 2 des statuts communautaires en conséquence, dans le paragraphe 2.11.

**2.11 - Equipements collectifs et services à la population**

- Enseignement artistique : gestion de l'école de musique, danse et théâtre répondant au schéma départemental d'enseignement artistique

Les autres articles sont inchangés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte les modifications présentées,
- Valide la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de Communes des Alpes Mancelles présentée en annexe,
- Autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

**RENTREE SCOLAIRE / CANTINE SCOLAIRE :**

**Effectifs** : le RPI compte 162 élèves répartis comme suit :

Ecole d'Assé : 91 (11 Petite Section – 15 Grande Section – 22 CP – 23 CE1 – 20 CE2)

Ecole de Sougé : 71 (12 PS – 14 MS – 22 CM1 – 23 CM2)

**Cantine** : 57 inscrits

Compte tenu de la diminution des inscrits liée à la fermeture d'une classe sur le site de Sougé, les mesures suivantes ont été prises afin de limiter l'impact financier sur les comptes de l'Association de la Cantine Scolaire :

✓ diminution du temps de travail de l'agent concerné, à raison de 1 heure par jour, sur le poste d'aide cantinière,

✓ mise en place d'un tarif différencié du prix du repas pour les enfants de l'école maternelle et de l'école élémentaire (CM1-CM2),

Les tarifs ont été en conséquence fixés comme suit :

- repas normal maternelle : **3,30 €** (+3% - tarif identique à la cantine d'Assé le Boisne)
- repas normal élémentaire (CM1 – CM2) : **3,48 €**
- repas occasionnel : **3,80 €** (identique Assé le Boisne)
- repas adultes (enseignants...) : **4,34 €** (identique Assé le Boisne)

Le Maire, président de l'Association de la cantine scolaire, informe que le montant des impayés au titre de l'année scolaire 2015-2016, arrêté au 05/09/2016, s'élève à 1 221 €. Des lettres de relances ont été transmises aux familles concernées les mettant en demeure de procéder au règlement de leurs dettes. Le recouvrement de ces créances fera l'objet d'un suivi très attentif.

### **POINT SUR LE DOSSIER DE LA LAGUNE DE LA PAFFETIERE :**

Les travaux de modifications sur la saulaie sont en cours par l'entreprise Château. Pour mémoire, il s'agit de créer une dérivation permettant de dévier les débits d'eau vers le ruisseau en hiver, afin d'éviter le débordement de la saulaie. Le déplacement d'un regard non prévu initialement va générer un surcoût de l'ordre de 500 €. Accord du Conseil.

Concernant le problème de fuites sur le bassin lagunaire, les échanges se poursuivent entre les différentes parties qui ont été invitées à réfléchir sur la mise en œuvre d'une procédure commune afin d'avancer sur le dossier. M. Rallu se rendra à la DDT du Mans – Service Police de l'Eau - le 14/09/2016 afin de faire le point, accompagné de M. Level, technicien ccam, dans le cadre de la mission AMO.

### **INTERMARCHE CONTACT :**

Avec l'aide de M. Jean Pierre Fabre, directeur général adjoint de Sarthe Développement, le Maire a pris contact avec 4 enseignes nationales dont 2 ont été reçues en Mairie, à plusieurs reprises.

M. Rallu assure suivre très précisément la situation : des études sont actuellement menées sans pouvoir communiquer davantage d'informations à ce jour. Le Conseil municipal réitère son vif souhait pour qu'une solution soit trouvée entre les différentes parties (exploitant du magasin, propriétaire privé des bâtiments, repreneur éventuel ...) afin que ce service soit conservé au bénéfice de la population locale (commune et hors commune) et que le personnel puisse poursuivre son activité salariée.

### **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU SENTIER DE L'ESCOLE CORBIN ET DE RESTAURATION DU LAVOIR / INAUGURATION :**

Après la reprise du mur d'appui et du sol par quelques bénévoles de l'Association « *Mémoire et Patrimoine* », la reconstruction du lavoir est en cours par l'Atelier du Bois de St Victeur. Une cérémonie d'inauguration est fixée au samedi 17 septembre 2016, à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine.

Cette reconstruction coïncide avec l'ouverture prochaine d'un nouveau sentier d'accès piéton permettant de rejoindre le lotissement du Pressoir au bas de la rue de l'Escole Corbin, suite à l'acquisition d'une bande de terrain sur partie privée (dans le cadre de l'extension du cimetière à venir). Les travaux de terrassement en cours sont réalisés par l'entreprise Lochard-Beaucé (4086,00 € ttc) et la clôture sera réalisée par l'entreprise Gourdeau de Piacé (1690,50 € ttc).

## **TRAVAUX LIMITATION DE VITESSE & SECURITE BOURG ET GUE-ORY :**

Consultation lancée le 22/08/2016. Date limite de remise des offres fixée au 16/09/2016 à 12h00. Ouverture des plis programmée le 19/09/2016 à 8h30.

Dans l'attente des devis relatifs aux enfouissements de réseaux et des décisions qui en découleront, le marché prévoit un phasage des travaux en deux tranches : une tranche ferme (non impactée par l'enfouissement) et une tranche conditionnelle.

Une réunion sur le sujet de l'enfouissement aura lieu avec la Sté INEO, prestataire du Conseil Départemental, le 14/09/2016 à 16h30 en Mairie.

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

◆ **Fusion communautés de communes :** un comité de pilotage se tiendra le 21/09/2016 à 14h00 en Mairie de Sougé.

◆ **Stationnement des voitures rue de la Plaine des Longrais :** le stationnement de voitures sur l'accotement longeant le grand terrain, occasionnant un manque de visibilité, a été signalé comme dangereux pour les enfants sortants du terrain. La possibilité d'interdire le stationnement par la pose de plots de part et d'autre du portail sera étudiée, en concertation avec le Président de l'USAM.

◆ **Entretien des haies du stade :** effectué régulièrement par l'entreprise Poirier. Un point nécessite d'être refait sur cet entretien.

◆ **Travaux Mortefontaine / lotissement privé :** à la demande de riverains, l'entrée de ce lotissement fera l'objet d'un aménagement bitumé au moment de la réalisation des travaux de sécurité du bourg. Par ailleurs, la traversée de la RD 15, ayant fait l'objet d'une tranchée pour passage de canalisation lors des travaux de viabilisation du lotissement de la Plaine des Boulaies, doit être reprise en surface.

◆ **Entretien des jardins jouxtant la cour de l'école :** 3 petits jardins privés en friche présentant un danger en période de sécheresse, un courrier va être adressé aux propriétaires attirant l'attention sur ce risque et leur demandant de procéder au nettoyage de leur propriété.

◆ **Fibre optique :** un shuttle haut débit numérique pour fibre optique a été posé à Mortefontaine fin août. Cet équipement est financé par le Département et la Ccam. Il servira à terme à la couverture haut débit de la commune selon le calendrier de déploiement fixé par le syndicat mixte d'aménagement numérique de la Sarthe.

◆ **Salle informatique école :** le réseau informatique installé dans la bibliothèque de l'école, devenu obsolète et n'étant plus utilisé, sera démonté. La table sera transférée dans la salle mise à disposition de *l'Association Mémoire et Patrimoine et des Lutins Sougéens*. Un ordinateur sera installé dans la garderie pour l'usage du personnel. Les enseignants intéressés pourront récupérer les ordinateurs restants.

◆ **Vacance logement 6 rue de Paris :** notification du départ des locataires au 15/10/2016.

◆ **Ménage dans l'église :** les bénévoles ne souhaitant plus effectuer cette tâche devenue trop lourde, une solution va être étudiée pour la réalisation du ménage deux fois par an.

◆ **Archives Société Sportive Sougéenne :** suite à la dissolution de l'Association, une demande de dépôt des archives de la SSS aux archives communales a été effectuée.

♦ **Demandeurs d'emploi :**

Au 15/06/2016 : 50 (-4) dont 24 hommes et 26 femmes – 39 indemnisables

Au 15/07/2016 : 52 (+2) dont 25 hommes et 27 femmes – 42 indemnisables

Au 15/08/2016 : 54 (+2) dont 27 hommes et 27 femmes – 43 indemnisables

♦ **Calendrier :**

- Ball-trap sté de chasse les 10 et 11 septembre.

- Journées du patrimoine les 17 et 18 septembre : ouverture au public de l'Eglise **saint Martin**, de la **Chapelle Ste Marguerite** à la Chapelle, de la **Chapelle Moulard** au cimetière, **lavoir de l'Escole Corbin**.

- Inauguration du lavoir le samedi 17 septembre à 11h00.

- Dimanche 18 septembre 2016 : **messe** de départ de l'abbé Adrien *Crétois* à 10h30 en l'église de Fresnay sur Sarthe.

- Dimanche 25 septembre 2016 : **messe** d'installation de l'abbé Gaëtan *de Bodard*, nouveau titulaire de la paroisse et du Doyenné, à 10h30 en l'église de Fresnay sur Sarthe, présidée par Mgr Yves Le Saux, évêque du Mans.

- Soirée théâtre le samedi 8 octobre à 20h30 salle *Gilbert Chauveau*.

- Repas des Anciens le dimanche 6 novembre.

**QUESTIONS DIVERSES :**

✓ **Antenne de télévision de Mortefontaine** : suite à une panne générale début août, la Sarl PAYS (anciennement Tout'Antennes) a procédé au remplacement de l'alimentation du récepteur. Un audit de l'installation vieillissante a été demandé. Des travaux sont à prévoir.

✓ M. Dorneau, Président de la Sté de Chasse, remercie la commune pour la coupe attribuée à l'occasion du ball-trap.

La séance est levée à 22h45.

**Numéros d'ordre des délibérations prises :**

D20160906-054

D20160906-055

D20160906-056

Le Secrétaire,  
Patrick MOUETAUX.

Le Maire,  
Philippe RALLU.